

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 30 octobre 2023

Délibération n°2023/286

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 51 Votants : 57 Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 30 octobre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Primarette sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur [www.entre-bievretrhone.fr](http://www.entre-bievretrhone.fr)

Date de convocation du Conseil : 24 octobre 2023

### MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARD Christian
ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie - Mr SOLMAZ Kénan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mr ANDRE Sébastien
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien – Mr DARBON Thierry
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - Mr PAVONI Jean François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKY Pierre
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT BARTHELEMY	Mr BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine – Mr MERLIN Olivier
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARD Axel

SAINT MAURICE L'EXIL

Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr  
CORRADINI Louis - Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE  
Claude - Mme CHOUCANE Aida

SAINT PRIM

Mr CROS Michel

SALAISE SUR SANNE

Mme BUNIAZET Françoise - Mr AZZOPARDI Xavier

SONNAY

Mr LHERMET Claude

VERNIOZ

Mr REY Jean Marc

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr PEY René – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine – Mr VIAL Gilles pouvoir à Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier

**EXCUSES** : Mr FLAMANT Yann – Mme TYRODE Elisabeth – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean Paul – Mme OGIER Karelle – Mme LINOSSIER Nathalie – Mme BATARAY Zerrin – Mme MOREL Nathalie - M. MOUCHIROUD Robert – Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.

### **OBJET : Transport : subvention association le Tacot Bièvre Valloire Mobilité**

L'association Le TACOT Bièvre Valloire Mobilité propose différents services de mobilité à destination des publics en insertion pour des démarches administratives ou professionnelles. Son périmètre d'action regroupe les Communautés de communes Bièvre Isère Communauté, Bièvre Est ainsi que les communes d'EBER de l'ex-Territoire de Beaurepaire.

Le Tacot a pour vocation d'apporter des réponses aux problèmes de déplacement des personnes en insertion, en complémentarité avec les services existants (cars, trains, lignes scolaires, lignes spéciales, taxis...). À cette fin, le Tacot gère et anime les services suivants :

- Transport à la demande (TAD) ;
- Location de cyclomoteurs et de vélos à assistance électrique (VAE) ;
- Autopartage ;
- Centrale d'information sur les mobilités.

Les utilisateurs du service doivent faire l'objet d'une prescription par les acteurs de l'emploi/insertion : Pôle Emploi, Mission Locale, Assistantes sociales, animateurs locaux d'insertion, Structures d'insertion par l'activité économique, ... Il ne s'agit pas d'un service accessible au grand public.

Les motifs d'utilisation des services de l'association sont principalement les trajets pour se rendre à un emploi, à un RDV dans le cadre d'une recherche d'emploi, à un RDV de suivi des démarches d'insertion ou à une formation.

Le parc de matériels roulants de l'association est actuellement composé d'un véhicule 9 places pour le TAD, 20 cyclomoteurs, 20 VAE et une voiture en autopartage. À cela doit s'ajouter fin 2023 un véhicule 9 places électrique, 2 cyclomoteurs électriques et 2 voitures thermiques.

EBER contribue depuis plusieurs années à hauteur d'une participation de 0,38 €/habitant soit 5 900,00 € par an au titre de la partie Est de son territoire.

Le budget prévisionnel 2023 est de 155 400,00 €.

Sont également financeurs : le Département (49 930,00 €), la Région (45 368,00 €), l'Etat (8 372,00 €) et les autres EPCI adhérents (BIC : 20 091,00 € et Bièvre Est : 2 320,00 €).

\*\*\*

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts de la Communauté de communes,

Considérant que l'association Le Tacot Bièvre Valloire Mobilité intervient sur le territoire de la Communauté de communes EBER notamment en matière d'accompagnement à la mobilité en faveur des personnes éloignées de l'emploi,

Considérant le bilan de l'activité 2022 et le budget prévisionnel 2023,

Considérant que la collectivité est sollicitée afin de participer financièrement à la mise en œuvre des dispositifs décrits ci-dessus,

**Le Conseil Communautaire,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité de ses membres,**

**DECIDE** l'attribution d'une subvention de 5 900,00 € pour l'année 2023 à l'association Le Tacot,

**DIT** que la subvention sera financée par les crédits inscrits au compte 6574 du BP 2023,

**AUTORISE** Madame la Présidente ou, en son absence, Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer tout document relatif à ce dossier,

**CHARGE** Madame la Président et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable du Roussillonnais, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme  
La Présidente,  
**Sylvie DEZARNAUD**